



LES BARILS

la lettre d'infos

n° 13 – septembre 2014



Communes du Pays
de VERNEUIL

édito



Chers habitants des Barils

Voilà déjà 6 mois qu'une nouvelle équipe municipale s'est installée à la mairie avec beaucoup d'enthousiasme et de projets. Soyez certains que je mettrai toute mon énergie pour entretenir cet état d'esprit. Cette première lettre d'infos de la mandature que j'ai élaborée avec l'aide de Katy Seulin et de Dominique Joubert, vous donnera un compte rendu de notre travail et de la vie aux Barils au cours de ce dernier semestre. Vous verrez qu'un certain nombre de nos propositions ont été déjà mises en place, les autres suivront dans la foulée car je tiens particulièrement au respect de la parole donnée.

Être maire, c'est aussi travailler en bonne intelligence avec les autres élus des 17 communes de la CCPV. Même si chacune à sa propre identité, il n'en demeure pas moins que certaines situations auxquelles nous sommes confrontés sont plus ou moins les mêmes et c'est pour cette raison que nous devons être solidaires.



Être maire, c'est comme je l'ai déjà écrit, une fonction passionnante mais exigeante et il me faut donc du temps pour travailler, pour vous rencontrer, pour être à votre écoute. Depuis septembre 2014 je suis à la mairie toute la journée du vendredi (sauf réunions à l'extérieur). N'hésitez pas à venir me voir.

Nous abordons le dernier trimestre de l'année civile, c'est parfois une période difficile pour toutes sortes de raisons. Ce principe de solidarité entre les maires dont je parlais un peu plus haut, il existe aussi entre nous.

Bien cordialement,
Philippe Obadia

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 23 MARS 2014.

Notre conseil municipal est élu au premier tour. 182 électeurs inscrits pour 141 votants dont 130 suffrages exprimés, 11 bulletins annulés.

Les résultats sont les suivants :

Alain Brunet 96 voix : élu
Patrick Joubert : 95 voix : élu
Gilles Martin : 106 voix : élu
Philippe Obadia : 100 voix : élu
Patrick Pauchet : 108 voix : élu
Michèle Potier : 91 voix : élue
Hubert Privé : 88 voix : élu
Alain ratier 94 voix : élu
Katy Seulin : 104 voix : élue
David Souchay : 36 voix
Bruno Triboy : 107 voix : élu
Mauricette Verhulst-Vuillemin 87 voix : élu

Le nouveau maire, élu le 28 mars à l'unanimité est M. Philippe Obadia, ses adjoints sont : M. Patrick Pauchet 1^{er} adjoint, Mme Katy Seulin 2^e adjointe et M. Patrick Joubert 3^e adjoint.

Brèves

ANIMATIONS DE FIN D'ANNÉE

Le conseil municipal a accepté les devis de la compagnie CARIS'M. pour le repas des anciens et le Noël des enfants. Cette compagnie était déjà venue en 2013 animer le repas des anciens. Elle revient cette année avec des nouveaux spectacles.

AGENT COMMUNAL

Après délibération du conseil, la commune des Barils a recruté Monsieur Levannier sous la forme d'un contrat unique d'insertion. Ce contrat d'un an, daté du 1^{er} septembre, n'est reconductible qu'une fois. Une convention a été signée entre la commune, Pôle Emploi et Monsieur Levannier, ce qui permettra également de bénéficier d'une aide financière de l'état. Pour des raisons administratives et juridiques, le contrat de Madame Potier avec ADS Emploi ne pouvait pas être reconduit. Nous remercions Michèle Potier pour le travail accompli tout au long de ces 4 dernières années.

CHEMIN DIT DE LA RUE AUX MOINES

Après une longue procédure, ce chemin du Plessis a été officiellement vendu suite à la délibération du conseil du 29 août 2014.

CHEMINS COMMUNAUX

Des efforts importants sont faits pour les entretenir et les mettre en valeur. Par conséquent **nous vous rappelons qu'il est strictement interdit, sous peine de poursuites, d'y déposer des gravats** (cf. chemin du Golf).

ÉVACUATION DES EAUX

Les fortes pluies de ces derniers mois ont permis de montrer l'inefficacité du système d'évacuation des eaux dans certains secteurs des Barils. La municipalité est tout à fait consciente de ce problème. Fin juin, à l'occasion d'une rencontre sur place avec le service voirie de la CCPV, il avait déjà été évoqué. Le maire a pris contact avec les responsables de la voirie pour que des travaux soient engagés au plus vite.

Infos mairie

**Attention, nouveaux horaires !
Horaires d'ouverture de la mairie au public**

Mardi de 16h00 à 18h30

Vendredi de 17h00 à 19h30

**Fermeture exceptionnelle :
vendredi 26 et mardi 30 décembre 2014.**

Madame Vallon, secrétaire de mairie

Tél. 02 32 60 21 90 - Fax 02 32 31 67 71

E-mail : mairielesbarils@orange.fr

www.lesbarils.fr

Maire

Mobile : 06 43 50 47 54

E-mail : philippeobadia@outlook.fr

ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 25 MAI 2014

183 inscrits pour 93 votants dont 90 suffrages exprimés, 3 nuls.

Les listes arrivées en tête aux Barils :

- Liste Pour la France, agir en Europe conduite par Jérôme Lavrilleux : 29 voix
- Liste bleu marine, oui à la France conduite par Marine Le Pen : 27 voix
- Liste Europe écologie conduite par Karima Delli : 11 voix.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 28 SEPTEMBRE 2014

Le conseil municipal du 20 juin 2014, après un vote unanime, désigne Philippe Obadia Grand Électeur. Les suppléants sont les adjoints.

RENOUVELLEMENT DE LA CARTE DE CENTER PARCS

La carte est valide jusqu'en avril 2015. Dès la fin du mois de février, pensez à la renouveler en déposant en mairie une photo récente, non photocopiée et sans tampon. Rappel : Les cartes sont nominatives.

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Un accompagnement scolaire est proposé à tous les enfants le mardi et le vendredi de 17h30 à 19h30. Renseignements en mairie.



Zoom sur

LA PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES DE VERNEUIL-SUR-AVRE POUR L'ANNÉE 2013/2014

Coût pour un élève de maternelle : 1 476,88 euros. Il y avait 17 enfants concernés aux Barils.

Coût pour un élève du primaire : 550,32 euros, 12 élèves concernés.

Soit un total de 31 710,80 euros.

À noter que la commune a participé également aux frais de restauration scolaire à hauteur de 2,90 euros par repas.

LA PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE BOURTH POUR L'ANNÉE 2013-2014.

Un seul enfant était concerné. Le montant de la participation de la commune s'élevait à 1 158,73 euros. La participation pour la 1/2 pension était de 350,32 euros pour l'année scolaire.

D'autre part, la commune a participé aux fournitures scolaires du collège et du lycée de Verneuil.

Le montant s'élevait à 28 euros pour un enfant scolarisé au collège, 14 euros pour un enfant scolarisé au lycée et 35 euros au lycée professionnel ou en classe SEGPA.

N.B : Les Barils n'ayant plus d'école, ces participations sont obligatoires.

COMITÉ DES FÊTES

La réunion publique du 23 mai 2014 a permis la création du comité des fêtes qui remplace l'association Les Barils Loisirs. Président : Patrick Joubert.

La vie aux Barils



INAUGURATION DU CHEMIN EMMANUEL COLLET LE 21 AOÛT 1994

« Le 21 août 1944 à 9 heures. est décédé au Petit Buisson, Emmanuel Collet né le 7 septembre 1876 à Uzel Côte du Nord, cultivateur...

ainsi commence l'acte de décès rédigé par Hildevert Durey, adjoint au maire des Barils, officier de l'État Civil en l'absence du maire.

Mesdames, Messieurs,

Si nous nous réunissons aujourd'hui, ici même, 70 ans jour pour jour après la disparition d'Emmanuel Collet, c'est pour honorer la mémoire d'un homme tué le jour de la libération des Barils.

Pourquoi Emmanuel Collet et pourquoi aujourd'hui ?

Il y a quelques années, Madame Bultey, petite-fille d'Emmanuel Collet avait demandé par écrit au maire, Monsieur Privé, s'il était possible de donner le nom Emmanuel Collet à un lieu des Barils. Il fallait donc trouver un endroit et une date... après avoir donné un avis favorable, c'est tout naturellement que le conseil municipal de l'époque a choisi le Petit-Buisson, lieu où vivait et travaillait Emmanuel Collet et sa famille. Quant à la date, elle s'est imposée à nous tous, le 21 août 2014 correspondait également au 70^e anniversaire de la libération des Barils et nous savions que l'année 2014 serait marquée par de nombreuses commémorations.

Pourquoi Emmanuel Collet et pourquoi pas un autre ?

Nous savons bien qu'Emmanuel Collet n'est pas le seul habitant des Barils à être mort pour la France, il y a d'autres noms que le sien qui sont gravés sur le monument aux morts à qui nous rendons hommage, le 11 novembre, le 8 mai et maintenant le 14 juillet. C'est vrai qu'il n'est pas mort sur le front mais vous savez que la 2^e guerre mondiale aurait coûté la vie à 60 millions de personnes dans le monde dont une grande majorité de civils. Emmanuel Collet en fait partie, humble cultivateur, père de 5 enfants, homme que l'on disait droit, travailleur, patriote. Il s'est fait tuer comme des milliers d'autres en France, presque bêtement, quand nos villes étaient peu à peu libérées.

La ferme du Petit Buisson est, je vous l'ai dit le lieu où a vécu et où est mort Emmanuel Collet mais cet endroit est aussi aux Barils le symbole de l'amitié franco-allemande. En effet, depuis de nombreuses années, une famille d'origine allemande a choisi ce coin tranquille pour y vivre. Amoureuse de la France, la famille Lumppp a toujours manifesté son profond attachement aux Barils et à la ferme du Petit-Buisson.

Non, Emmanuel Collet n'est pas mort pour rien, ce chemin est un peu est le lien qui au-delà des familles concernées, unie aussi nos deux peuples. »

Philippe Obadia, maire des Barils

De nombreux amis et proches de la famille se sont retrouvés autour des élus et des habitants des Barils au lieu-dit Le Petit Buisson, pour célébrer la mémoire d'Emmanuel Collet. Il s'agissait pour la nouvelle équipe municipale d'honorer la décision qui avait été prise en 2011 de donner le nom d'Emmanuel Collet à un lieu de notre village. Après le discours du maire (voir ci-contre), Madame Bultey, petite-fille d'Emmanuel Collet, a prononcé un discours émouvant en hommage à son grand-père et a remercié particulièrement Les Barils et son ancien maire, Hubert Privé, qui s'est exprimé à son tour. Enfin, Monsieur Petiet, conseiller général, a conclu cette cérémonie en insistant, tout comme l'avait fait Monsieur Obadia, sur la réconciliation des peuples et l'amitié franco-allemande.



Lucas, arrière-arrière-petit-fils d'Emmanuel Collet



La vie aux Barils



LA CHASSE AUX ŒUFS

Le dimanche 18 avril, les enfants se sont retrouvés, à l'invitation de la municipalité, dans les jardins de La Maison des Barils pour une chasse aux œufs. Après le rappel des règles, le maire a donné le top départ et tous les enfants se sont précipités dans le jardin à la recherche d'œufs en chocolat dans les cachettes les plus secrètes. Petits et grands se sont ensuite réunis sous la véranda, autour de boissons chaudes... et de chocolats.



14 JUILLET

Le Conseil municipal renoue avec la tradition en marquant la journée du 14 juillet avec différentes manifestations. Nombreux habitants se sont réunis au monument aux morts afin de déposer une gerbe et rappeler une page d'histoire. À l'issue de la cérémonie un

8 MAI

Première manifestation officielle pour la nouvelle équipe municipale. Après la traditionnelle cérémonie au monument aux morts, les participants se sont réunis à la Maison des Barils pour un apéritif offert par la municipalité.



cocktail a été offert par la municipalité, à la salle Maurice Durey, avec cette année un grand lâcher de ballons tricolores par les enfants de la commune. Madeleine était aussi avec nous !



La vie aux Barils

LA FÊTE COMMUNALE DU 23 ET 24 AOÛT

Samedi

Dès 14 heures, les enfants se sont fait maquiller pour leur plus grand plaisir. Nous avons eu ensuite l'occasion d'admirer des papillons, geishas et vampires déambuler et jouer au chamboule tout, mikado géant...



Les plus grands ont participé au concours de pétanque dont les vainqueurs furent Ronald Marti et son fils Théo.

Tous les participants ont pu se désaltérer à la buvette et admirer les rapaces du Bois des Aigles. Nous ont fait l'honneur d'être là, la chouette effraie (blanche), l'aigle et une autre chouette tachetée. Malheureusement, leur envol n'a pas pu être possible à cause du vent mais on pouvait les caresser et les voir de très près.



La vie aux Barils

LA FÊTE COMMUNALE DU 23 ET 24 AOÛT

En début de soirée, nous nous sommes retrouvés à la salle Maurice Durey pour un apéritif suivi d'un repas préparé par notre nouveau restaurateur Christophe David de l'Auberge des Barils.

Vers 23 heures, tout le monde est allé admirer le feu d'artifice, particulièrement bien réussi cette année qui a illuminé notre village, puis retour dans la salle des fêtes pour le dessert... les plus audacieux danseront jusqu'au petit matin.



À 11 heures, le Père Palcoux a célébré la messe de la fête patronale dans notre Église, animée par la Chorale de Chaise Dieu-du-Theil De-ci de-là et de celle de Verneuil-sur-Avre. À l'issue de la célébration, Philippe Obadia a remis au prêtre la clé du nouveau panneau d'affichage et a remercié, au nom de la municipalité, l'équipe pastorale et les chorales de s'être associées à notre fête communale. Après une procession jusqu'à la croix du cimetière, ceux qui le souhaitent se sont retrouvés sous le préau de l'ancienne école pour un apéritif offert par la commune.



Dimanche

7 heures, les premiers exposants sont arrivés dans la fraîcheur du matin. Nous les avons réchauffés en leur offrant un café et des viennoiseries.

Puis, c'est au tour de la Montgolfière de s'envoler vers 9 heures, petits et grands ont pu découvrir les Barils vu du ciel.



Toute la journée, de très nombreux visiteurs ont pu apprécier la foire à tout, le marché artisanal, les mini-quads, le tir à l'arc. La buvette n'a pas désemploi... Bravo à Monsieur Fessan pour sa perspicacité puisque le panier garni pesait en effet 4,185 kg !

Un week-end animé de bonne humeur où le ciel était avec nous et qui a vu la renaissance de la fête des Barils. Un grand merci au comité des fêtes et à tous !



À vos agendas

11 NOVEMBRE 2014

Rendez-vous à 11 heures devant la mairie: vente de bleuets au profit des anciens combattants, cérémonie au monument aux morts suivie d'une collation à la Maison des Barils. Toutes les victimes, civiles et militaires de toutes les guerres sont désormais commémorées le jour de l'Armistice. Les enfants de la commune sont invités à participer à cette commémoration.

REPAS DES ANCIENS

**Dimanche 7 décembre à 12h30
à l'Auberge des Barils**

Rappel des modalités: Le repas des anciens est organisé par la mairie et le CCAS et concerne tout habitant ou électeur âgé d'au moins 65 ans, accompagné d'une personne de son choix. Les élus et leurs conjoints, les employés de la mairie et leurs conjoints sont également invités. Le déjeuner sera animé par une troupe de professionnels. Un carton d'invitation avec un volet-réponse sera envoyé 3 semaines avant ce déjeuner festif (réponse obligatoire). **Le repas des anciens sera aussi l'occasion pour nous de remettre à Monsieur Dominique Jacques, notre ancien secrétaire, la médaille d'honneur régionale départementale et communale (vermeil).**

COLIS DE NOËL

1 colis par foyer est offert tous les ans par la mairie et le CCAS pour tous les habitants ou électeurs des Barils, âgé au moins de 70 ans, qui ne participent pas au repas des anciens. Le colis devra être retiré à la mairie, fin décembre, début janvier. Il sera distribué aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer, merci de le signaler à Mauricette.

La vie aux Barils

EXPO PHOTO



Cette année encore, Lucien Montabord a organisé à La Maison des Barils du 23 au 30 août une exposition réunissant des photographes amateurs des Barils et des environs. Les thèmes proposés étaient libres mais uniques selon les séries. Les visiteurs ont pu découvrir, entre autres, des clichés surprenants, voire surréalistes de notre village, de

Verneuil et des alentours, sans oublier la Martinique. Le vernissage de l'exposition, lundi 25 août, a permis aux photographes et au public de se rencontrer et d'échanger. Des images de qualité qui transfigurent notre quotidien grâce au regard de l'artiste. Merci à Lucien et à tous les acteurs de cette exposition.

DERNIÈRE MINUTE

Pour éviter la prolifération des rats, il est indispensable de venir chercher rapidement en mairie les produits de dératisation qui sont mis à votre disposition gratuitement.

NOËL DES ENFANTS

**Dimanche 14 décembre,
salle Maurice Durey à 15h00**

Organisé par la mairie, il concerne les enfants des Barils jusqu'à 12 ans. Une invitation sera envoyée aux familles concernées. Pour des soucis d'organisation, il est indispensable de nous renvoyer le volet-réponse.

**15h00: Spectacle
16h00: Arrivée du Père Noël**



GALETTE DES ROIS ET VŒUX DU MAIRE

**Dimanche 11 janvier à 15h00,
salle Maurice Durey**

Travaux et aménagements

RÉFECTION DU TOIT DE L'ÉGLISE

Suite aux dégâts causés par les intempéries, des ardoises ont été remplacées. Par ailleurs, les arbustes qui poussaient sur le toit ont également été enlevés.



RÉCUPÉRATION DES EAUX PLUVIALES

Voté par la municipalité précédente et grâce au travail de Françoise Callens et de Patrick Pauchet, *Une fosse de 16 000 litres a été enfouie cet été au pied de la mairie. Elle permettra de récupérer 16 000 litres d'eau en provenance des toits de la salle Maurice Durey, de la mairie et d'une partie de celui de l'église. Une partie du coût sera subventionnée à hauteur de 55 % par le programme européen Leader.*

ENTRETIEN DE LA PISTE CYCLABLE

La hauteur des herbes posait un problème sérieux de sécurité. Le service voirie de La CCPV qui a compétence en la matière a donc décidé du débroussaillage après un rendez-vous sur place avec les élus. Certes les lys qui étaient en pleine floraison ont été sacrifiés... Il est prévu de supprimer les poteaux en bois et de les remplacer par une haie de charmilles, jugée plus esthétique et surtout moins dangereuse.

PASSAGE PROTÉGÉ DE LA PRAIRIE

Il était prévu depuis longtemps mais le marquage au sol avait été oublié. C'est chose faite. Un trottoir permet ensuite aux enfants et aux plus grands d'accéder au bourg où se trouve l'abribus.

ZONE 30

Suite à la demande du maire auprès du Président du Conseil Général, des études ont été menées au printemps sur les conditions de circulation dans le bourg. La directrice de l'agence routière de Conches est venue à la rencontre des élus pour se rendre compte elle-même de la situation. Quelques semaines plus tard, un dossier particulièrement documenté a été envoyé à la mairie, vous pouvez bien sûr le consulter. Courant septembre des propositions de l'Agence Routière devraient être examinées par le conseil municipal et un dossier sera constitué pour vote et financement par le Conseil Général. À noter qu'il est possible d'obtenir une subvention de 40 % dans le cadre des amendes de police.

SIGNALÉTIQUE

Comme vous avez pu le constater la mairie et l'église ont désormais un nouveau panneau d'affichage. Une signalétique beaucoup plus visible sera mise en place pour les handicapés. D'autres aménagements auront lieu dans les semaines à venir.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Au-delà du plan écologique, l'extinction des lampadaires entre minuit et 6 heures du matin dans pratiquement tous les secteurs de notre village permettra de réaliser des économies non négligeables. Vous avez été très nombreux à accueillir ces nouvelles dispositions très favorablement et nous vous en remercions.

CIMETIÈRE

Le vaste chantier de réhabilitation engagé par l'équipe municipale précédente se poursuit. Une délibération du conseil du 16 mai 2014 a confié au groupe ELABOR la gestion de la deuxième phase de la procédure : remise à jour des reprises de concessions en état d'abandon.

OUVERTURE DE L'ÉGLISE

Le Père Palcoux est tout à fait favorable à cette mesure. Cependant un système de surveillance s'impose. Des élus se sont saisis de ce dossier et des solutions sont pour le moment à l'étude pour permettre une ouverture au public tous les jours d'avril à octobre 2015 et le week-end de novembre à mars.



DÉCOUVERTE DES CHEMINS COMMUNAUX

Dimanche 29 juin 2014

Malgré un temps des plus incertains une quinzaine de personnes ont pris part à la découverte des chemins communaux des Barils dans un cadre de verdure où il fait bon se ressourcer, loin du brouhaha quotidien.

Le parcours proposé et préparé par Philippe Obadia a débuté à la Maison des Barils, départ par la rue de Verneuil, puis chemin du Moulin à vent, ensuite par le chemin communal en direction de Gournay, à travers de somptueuses couleurs, puis route de Gournay, rue de la Haye en direction du Plessis, rue au Moine, direction la forêt par l'impasse de la Haute Folie, en direction du calvaire magnifiquement restauré, pour finir rue de la forêt et la Maison des Barils où une sympathique collation nous attendait.

Tout au long de ce charmant parcours, les amateurs de magnifiques paysages, ont pu découvrir, des coins de nature variés et agréables, des maisons nichés entre bois et champs. Merci à Philippe Obadia pour cette balade et ses nombreuses anecdotes. Rendez-vous pour le prochain parcours.



CONCOURS DES MAISONS FLEURIS DES BARILS

Le jury, composé de Mesdames Brunet, Joubert et Vallon, a distingué 5 jardins pour la qualité et l'harmonie de ses plantations. La municipalité a récompensé les lauréats d'un bon d'achat allant de 50 à 20 euros aux Pépinières de Verneuil. Monsieur Delabre, notre partenaire dans cette édition 2014, a offert un avoir supplémentaire de 20 euros pour chaque lauréat. Qu'il en soit vivement remercié. Merci également à tous les participants car ils ont contribué

par leurs efforts à l'amélioration du fleurissement de notre commune.

Résultats

1^{er} prix
Madame Simone TRIBOY,
catégorie jardin en partie visible
de la rue

2^e prix
Madame Lydie MARTI,
catégorie jardin visible de la rue

3^e prix
Monsieur André d'HUYVETTER,
catégorie jardin visible de la rue

Le prix spécial du jury a été accordé à Monsieur Gilbert Villefroy pour la richesse et l'originalité de son jardin qui intègre harmonieusement les fleurs et les légumes et à Madame et Monsieur Willems pour leur contribution au fleurissement la rue de Gournay.



Environnement

FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

La commune des Barils a été encore particulièrement fleurie cette année même si les plantations ont souffert comme partout du mauvais temps... nous devrions garder notre fleur du label village fleuri décerné par le jury départemental grâce au travail de Joël Tranchant, notre paysagiste et de Monsieur Levannier notre agent municipal.

FAUCHAGE DES CHEMINS COMMUNAUX

Comme promis, les chemins communaux ont été tous fauchés par Patrick Pauchet en ce début d'été afin de faciliter les promenades à pieds ou à vélo.

ORDURES MÉNAGÈRES

Les services de la communauté de communes procèdent à la collecte des ordures le jeudi matin.

Merci de sortir votre container la veille au soir.

Si le jeudi est férié, le ramassage s'effectue la veille. En cas d'absence, veuillez à utiliser les grands containers de la commune. Quand ceux-ci sont pleins, il ne faut pas déposer les sacs ou tout autre objet par terre.

Le verre, le plastique et les journaux doivent être jetés dans les réceptacles du parking du cimetière.

Pour tous les autres déchets, il faut se rendre à la déchetterie de Verneuil sur Avre, rue Marie Hamel, sur la zone industrielle.

Tout manquement à ces règles est passible d'une amende.

ENTRETIEN DES PARCELLES NON BATIES DE LA PRAIRIE

Il incombe à la Siloge de procéder à leur entretien et Le maire a envoyé un courrier pour le lui rappeler. En fait, les parcelles non bâties ont été fauchées en juin mais les conditions climatiques ont accéléré la repousse de l'herbe. Un nouveau fauchage devrait avoir lieu avant la fin de l'été.

VERGER DES BARILS

Suite et fin des plantations avant le printemps. 2 nouvelles rangées d'arbres fruitiers devraient compléter le verger avant le printemps. Le terrain a été nivelé par Patrick Pauchet, ce qui facilitera dans l'avenir son entretien.

ÉLAGAGE

Rappel :

Les plantations en bordure du domaine public ne sont permises qu'à une distance minimale de 2 mètres pour les plantations qui dépassent 2 mètres et de 0,5 mètre pour les autres. Les haies dans les courbes ne doivent pas dépasser la hauteur de 1 mètre sur une longueur de 30 mètres de chaque côté de la route.

Il faut faire tailler en hauteur les arbres qui gênent la circulation des engins agricoles et des camions et qui peuvent tomber sur la voie publique et sur les usagers en cas de rafales.

Sachez également que certaines branches peuvent nuire au déclenchement et à l'extinction de l'éclairage public.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Selon la réglementation en vigueur, chaque particulier doit veiller, en dehors de l'intervention de l'agent communal, à l'entretien de sa portion de trottoir (désherbage, déneigement...) et au nettoyage du caniveau devant son habitation.

TRAVAUX DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE

Afin que la vie de chacun soit en harmonie avec la vie de tous, voici un rappel de quelques règles :

- le brûlage des déchets verts (feuilles, bois, brindilles, herbes) est interdit pendant la période estivale à savoir du 1^{er} juillet au 15 septembre.
- En dehors de cette période, il est strictement interdit de brûler des matériaux polluants (caoutchouc, plastiques et polystyrène).

Les travaux sonores extérieurs (tronçonneuse, tondeuse, débroussaileuse ou tous travaux utilisant des engins à moteurs bruyants) sont autorisés :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30,
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Si toutefois, pour des raisons exceptionnelles vous étiez amenés à ne pas pouvoir respecter ces règles merci d'avoir la gentillesse d'en avertir vos voisins.

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE

Pour vos encombrants, vous pouvez vous rendre à la déchetterie de Verneuil (carte à retirer en Mairie).

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
9H à 12H	FERMÉE	9H à 12H	9H à 13H	FERMÉE	9H à 12H	FERMÉE
14H à 18H	14H à 18H	14H à 18H	FERME	14H à 18H	14H à 18H	FERMÉE

Infos pratiques: mises à jour et à conserver

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ pour une personne majeure

À noter: depuis le 1^{er} janvier 2014, la CNI est valable 15 ans.

Pour les cartes délivrées entre 2004 et 2012, elles restent valides 5 ans après la date d'expiration indiquée.

Pièces à fournir: Un formulaire de demande de carte d'identité (à compléter et signer) est remis au guichet. Vous devez le remplir et le signer

PREMIÈRE DEMANDE	RENOUVELLEMENT	RENOUVELLEMENT SI PERTE OU VOL
> Extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois > Pour apposer nom d'épouse/veuve/divorcée : acte de mariage/acte de décès ou livret de famille/jugement de divorce > Parents nés à l'étranger : Certificat Nationale française	> Ancienne carte d'identité valide. Si carte périmée depuis + de 2 ans : Extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois ou passeport en cours de validité > Pour apposer nom d'épouse/veuve/divorcée : acte de mariage/acte de décès ou livret de famille/jugement de divorce	> Déclaration de perte (mairie) > Déclaration de vol (gendarmerie) > Extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois > Pour apposer nom d'épouse/veuve/divorcée : acte de mariage/acte de décès ou livret de famille/jugement de divorce > Parents nés à l'étranger : Certificat Nationale française > Timbre fiscal de 25 € (achat Bureau de Tabac ou au Trésor Public)
2 photos identiques aux normes biométriques 35 mm x 45 mm non découpées	2 photos identiques aux normes biométriques 35 mm x 45 mm non découpées	2 photos identiques aux normes biométriques 35 mm x 45 mm non découpées
> Justificatif de domicile au nom du demandeur (moins de 3 mois) > En cas d'hébergement : Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + attestation d'hébergement + photocopie recto/verso d'un titre d'identité de l'hébergeant	> Justificatif de domicile au nom du demandeur (moins de 3 mois) > En cas d'hébergement : Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + attestation d'hébergement + photocopie recto/verso d'un titre d'identité de l'hébergeant	> Justificatif de domicile au nom du demandeur (moins de 3 mois) > En cas d'hébergement : Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + attestation d'hébergement + photocopie recto/verso d'un titre d'identité de l'hébergeant

La mairie agit sous l'autorité de la Sous-Préfecture, des pièces complémentaires peuvent être demandées afin d'effectuer les vérifications nécessaires à l'instruction du dossier.

Les délais d'obtention peuvent être variables selon chaque situation et la période du dépôt de la demande.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ pour une personne mineure

À noter : depuis le 1^{er} janvier 2014, la CNI est valable 15 ans.

Pour les cartes délivrées entre 2004 et 2012, elles restent valides 5 ans après la date d'expiration indiquée.

Pièces à fournir : Un formulaire de demande de carte d'identité (à compléter et signer) est remis au guichet. Vous devez le remplir et le signer

PREMIÈRE DEMANDE	RENOUVELLEMENT	RENOUVELLEMENT SI PERTE OU VOL
> Extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois > Parents nés à l'étranger : Certificat Nationale française du parent devenu français avant la naissance de l'enfant, sinon CNF au nom de l'enfant. > Livret de famille page enfant/parent > CNI du parent qui remplit l'autorisation parentale > Si parents non mariés : CNI des 2 parents + 2 autorisations parentales > En cas de divorce : jugement définitif pour photocopier. > En cas de garde alternée : 2 justificatifs de domicile	> Ancienne carte d'identité valide. > Si carte périmée depuis + de 2 ans : Extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois ou passeport en cours de validité > Livret de famille page enfant/parent > CNI du parent qui remplit l'autorisation parentale > En cas de divorce : jugement définitif pour photocopier. > En cas de garde alternée : 2 justificatifs de domicile	> Déclaration de perte (mairie) > Déclaration de vol (gendarmerie) > Extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois > Parents nés à l'étranger : Certificat Nationale française du parent devenu français avant la naissance de l'enfant, sinon CNF au nom de l'enfant. > Livret de famille page enfant/parent > CNI du parent qui remplit l'autorisation parentale > Si parents non mariés : CNI des 2 parents + 2 autorisations parentales > * En cas de divorce : jugement définitif pour photocopier. > En cas de garde alternée : 2 justificatifs de domicile des parents > Timbre fiscal de 25 € (achat Bureau de Tabac ou au Trésor)
2 photos identiques aux normes biométriques 35 mm x 45 mm non découpées	2 photos identiques aux normes biométriques 35 mm x 45 mm non découpées	2 photos identiques aux normes biométriques 35 mm x 45 mm non découpées
> Justificatif de domicile au nom du demandeur (moins de 3 mois) > En cas d'hébergement : Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + attestation d'hébergement + photocopie recto/verso d'un titre d'identité de l'hébergeant	> Justificatif de domicile au nom du demandeur (moins de 3 mois) > En cas d'hébergement : Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + attestation d'hébergement + photocopie recto/verso d'un titre d'identité de l'hébergeant	> Justificatif de domicile au nom du demandeur (moins de 3 mois) > En cas d'hébergement : Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + attestation d'hébergement + photocopie recto/verso d'un titre d'identité de l'hébergeant

La mairie agit sous l'autorité de la Sous-Préfecture, des pièces complémentaires peuvent être demandées afin d'effectuer les vérifications nécessaires à l'instruction du dossier.

Les délais d'obtention peuvent être variables selon chaque situation et la période du dépôt de la demande.

Infos pratiques

DEMANDE DE PASSEPORT

Depuis la mise en place du passeport électronique, le passeport permet d'attester de son identité et n'est plus seulement un titre de voyage. Il est délivré à titre individuel. Chaque enfant mineur souhaitant voyager doit désormais posséder son propre passeport et il ne doit plus figurer sur le passeport des parents.

La mairie de Verneuil-sur-Avre dispose d'une station biométrique pour instruire et transmettre par voie informatique sécurisée à la Préfecture les demandes de passeport.

Coût d'un passeport :

- > pour un majeur : **86 €** - validité 10 ans
- > pour un mineur de plus de 15 ans : **42 €** - validité 5 ans
- > pour un mineur de moins de 15 ans : **17 €** - validité 5 ans

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Pour être inscrit sur la liste électorale de la commune, il suffit de vous inscrire en mairie en justifiant votre qualité d'électeur :

- > être majeur, de nationalité française et jouir de ses droits civils et politiques.
- > avoir une attache avec la commune d'inscription : domicile, résidence depuis 6 mois au moins de façon continue et effective ou payer depuis 5 ans au moins la taxe foncière, la taxe d'habitation ou la taxe professionnelle (remplacée depuis 2011, par la Contribution économique territoriale).

Les jeunes gens atteignant l'âge de 18 ans entre le 1^{er} mars de l'année en cours et le dernier jour de février de l'année suivante sont inscrits sans faire de démarche individuelle à condition qu'ils se soient recensés au titre du recensement militaire. (Voir paragraphe ci-dessous).

RECENSEMENT MILITAIRE (garçon ou fille)

Dans les trois mois qui suivent leur 16^e anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette démarche **obligatoire** s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend outre le recensement, l'enseignement de défense. Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour se présenter aux concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

Pour tout renseignement, veuillez contacter le secrétariat de la mairie ou le Centre du Service National de Rouen (02 32 08 20 40) mail : csn-rouen.acc.fct@intradef.gouv.fr

EXTRAIT, DUPLICATA, CERTIFICAT

1. EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE, MARIAGE OU DÉCÈS

Faire une demande écrite auprès de la mairie du lieu de l'événement en précisant : l'adresse, la date. Joindre une enveloppe timbrée pour le retour de l'acte.

2. EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE POUR UNE PERSONNE NÉE À L'ÉTRANGER DE NATIONALITÉ FRANÇAISE

Faire une demande écrite en précisant : le nom, le prénom, l'adresse, la date de naissance, joindre une enveloppe timbrée pour le retour de l'acte auprès du :

Ministère des Affaires étrangères - Sous direction de l'Etat-Civil - Barthou - 44035 Nantes Cedex

Lien vers le formulaire : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/editorial/francais/etatscivil/demande.html>

Infos pratiques

DUPLICATA DE LIVRET DE FAMILLE

Remplir une demande de duplicata auprès de la mairie du lieu de domicile.

EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE

Faire la demande auprès de :

Casier judiciaire 107, rue Landreau 44317 Nantes Cedex 3.

Pour tout renseignement complémentaire : www.cjn.justice.gouv.fr

URBANISME

DÉMARCHES D'URBANISME

CONSULTATION DU CADASTRE

Afin d'éviter de vous déplacer en Mairie, vous pouvez maintenant consulter le cadastre sur le site du gouvernement. <http://www.cadastre.gouv.fr>

TRAVAUX MODIFIANT L'ASPECT EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT

La déclaration préalable de travaux est exigible pour la construction, la modification ou la rénovation de toutes les constructions dans les circonstances suivantes :

- > construction d'un bâtiment dont la surface est inférieure à 20 m² (abri de jardin, aménagement de combles, construction d'un garage...). Le seuil de 20 m² est porté à 40 m² si la construction est située dans la zone UA du Plan d'Occupation des Sols (POS).
- > modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment (toiture, ravalement, fenêtre, fenêtre de toit...)
- > Changement de destination d'un bâtiment (par exemple transformation d'un local commercial en local d'habitation), lorsque les travaux ne nécessitent pas de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment.

À l'inverse, les travaux consistant à entretenir ou à réparer l'état initial du bâtiment ne nécessitent pas de déclaration préalable.

La déclaration préalable succède, depuis la réforme de 2007, à l'ancienne déclaration de travaux.

Ce formulaire est téléchargeable sur le site service.public.fr.declarationprealable : formulaire 13703*03.

	Permis de construire	Déclaration de travaux
Construction ou agrandissement < 2 m ² et hauteur < 1,5 m	NON	NON
Construction ou agrandissement > 2 m ² mais < 20 m ²	NON	OUI
Construction ou agrandissement > 20 m ² mais < 170 m ²	OUI	NON
Construction ou agrandissement > 170 m ²	OUI	NON
Piscine non couverte	NON	OUI
Clôture	NON	OUI



Gilles MARTIN

Né le : 14 mai 1983 à Dreux (Eure et Loire)

Signe astrologique : Taureau

Profession : Ambulancier

Qualités : Le sens de l'humour et l'altruisme

Défaut : Un peu désordonné

Aux Barils depuis : mars 2011

Sport pratiqué : Le vélo

Plat préféré : La paëlla

Arbre emblématique : Le cerisier du Japon

Petits bonheurs : Le jardinage et le cinéma

Ce que j'aime le plus chez les autres :

L'humour, la politesse

Ce que je déteste le plus :

Le manque de courtoisie

Afin de vous donner un aperçu de la personnalité de vos conseillers, Philippe Obadia s'est entretenu quelques instants avec le benjamin de l'équipe, Gilles Martin. La suite dans les prochains numéros...

Bienvenue aux Barils



Fabienne et Christophe David se sont installés à l'Auberge des Barils début juillet et nous sommes très heureux de les accueillir.

Fabienne est née le 30 juillet 1968, elle a toujours travaillé dans la restauration, à Verneuil (Auberge des Vieilles Tours, Le Saumon, Le Grill Saint-Martin).

Christophe, né le 16 juillet 1968 a été quant à lui apprenti à Nice pendant 6 ans avant de travailler au Clos puis au Moulin de Bâlines. Il est traiteur depuis 15 ans tout en ayant été pompier volontaire pendant 24 ans.

Tous deux souhaitent apporter aux Barils beaucoup de vie, d'animation et de convivialité.

Naissances

Augustino PEIXOTO,
le 29 juin 2014 à L'Aigle

Emma MARTIN,
le 19 mars 2014 à Dreux

Mariage

Soizic LE BERRE
et Guillaume TESTON,
le 5 juillet 2014



Décès

Johann BOUGAULT,
le 16 septembre 2014 à Paris

Conception et réalisation :

STUDIO ROUGE MARINE - L'Aigle
Tél. 02 33 24 78 36

Coordination rédactionnelle :

Philippe Obadia

Rédaction : Katy Seulin, Dominique Joubert,
Philippe Obadia

Photos : Dominique Joubert, Gilles Martin,
Hubert Privé, Philippe Obadia

Relecture : Philippe Obadia, Hubert Privé,
Isabelle Vallon

Tirage : 300 exemplaires

Ne pas jeter sur la voie publique